

ce dessein l'institution des postes, et afin d'assurer la garantie directe de la Puissance à chaque déposant pour le remboursement intégral des sommes d'argent déposées par lui, avec les intérêts" Les succursales des caisses d'épargne du gouvernement fédéral, qui relèvent du ministère des Finances, sont peu à peu fusionnées avec cette banque au cours d'une cinquantaine d'années et cette fusion est achevée en mars 1929.

22.—Opérations financières de la caisse d'épargne postale au 31 mars 1941-1946

NOTA.—Les chiffres du total des dépôts, de 1868 à 1917, paraissent aux pp. 847-848 de l'Annuaire de 1926 et ceux de 1918-1940, à la p. 1010 de l'édition de 1946.

Détail	1941	1942	1943	1944	1945	1946
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dépôts—						
Total.....	22,176,633	21,671,413	24,373,991	28,296,208	33,468,799	35,537,154
Dépôts durant l'année.....	3,998,091	5,050,677	8,386,979	13,844,802	18,568,005	18,886,476
Intérêt sur dépôts.....	433,901	423,762	438,910	499,570	631,472	656,456
Totaux, en caisse et intérêt..	4,431,992	5,474,439	8,825,889	14,344,372	19,149,477	19,342,932
Retraits.....	5,355,478	5,979,658	6,123,311	10,422,155	13,977,025	17,274,578

Caisses d'épargne des gouvernements provinciaux.—Il existe des caisses d'épargne de ce genre dans les provinces d'Ontario et d'Alberta. Quant au Manitoba, un système provincial de caisses d'épargne a fonctionné de 1924 à 1932, année où les dépôts furent transférés aux banques à charte.

Ontario.—A la session de 1921, la législature d'Ontario autorisa la création d'un système de caisses d'épargne et, en mars 1922, les premières succursales furent inaugurées. Le taux d'intérêt aux déposants de ces caisses d'épargne est de 1 et 1½ p. 100 par année, calculé tous les six mois. Tous les dépôts sont remboursables sur demande. Le 31 mars 1947, leur total était de \$62,027,000 et le nombre de déposants à cette date d'environ 100,000. La province compte vingt-deux succursales en activité.

Alberta.—Dans cette province, la Trésorerie accepte des dépôts d'épargne et fait l'émission de certificats d'épargne portant intérêt à 1½ p. 100 ainsi que des certificats aux échanges d'un, deux, trois, quatre ou cinq ans en coupures de \$25 et plus, portant intérêt à 2 p. 100 pour un ou deux ans, à 2½ p. 100 pour trois ou quatre ans et 2½ p. 100 pour cinq ans. Les émissions globales effectuées au 31 décembre 1946 se chiffrent par \$1,047,148 dont \$243,658 en certificats à demande et \$803,490 en certificats à terme.

En outre, 40 succursales de la Trésorerie provinciale, établies dans la province, acceptent des dépôts d'épargne. Le total de ces dépôts le 31 décembre 1946 s'élève à \$11,046,967, formé de \$6,931,558 portant intérêt à 1½ p. 100 et payables sur demande et de \$4,065,409 à 2 p. 100 et payables un an après le dépôt.

Caisses de petite économie.—La loi des caisses de petite économie (S.R.C., 1927, c. 13) pourvoit à l'institution de caisses destinées à encourager la petite économie chez la gent écolière, bien que les avantages offerts par ces caisses ne soient pas limités aux enfants. La seule caisse établie en vertu de cette loi est la Penny Bank d'Ontario, mais ses opérations ont été suspendues en février 1943 afin de permettre aux écoliers d'acheter plus de timbres et de certificats d'épargne de guerre. La banque est encore inactive. Voir actif et passif, au 30 juin 1942-1945, à la p. 1011 de l'Annuaire de 1946.